Combat de coqs

Les bals partis du soir 8 de 5 à 8 se retrouvent en vente au bureau des sociétés, le lundi 28 janvier contre l'ancien Calcaire de la rue du Tilleul.

A la demande de plusieurs amateurs la mise au pare aura lieu à 6 h. 1/2 précises.

L'enjeu est de 50 fr.

Pour ma femme et pour moi

Quand on offre à sa femme un bouquet pour ses étrennes, c'est elle qui l'avale, elle sait ce qu'il en coûte. Je savon du Congo, que je donne à la mienne. Au moins par son parfum me fait aussi proit.

L. Orphan, au savonnier Victor Vaissier.

Photographie artistique Victor HERMANT

105, GRANDE-RUE, ROUBAIX

12 portraits émaillés et bombés pour 5 francs

A partir de 6 fr. 50 la douzaine, avec prime Portraits de luxe à chaudron à 10 et 12 francs la douzaine avec prime.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 22 janvier

(Suite)

Demande de subside

M. le maire donne lecture d'une lettre de la Société le *Club d'agrement*, de la Croix-Rouge sollicitant un subside communal en vue de l'organiser.

Sur la proposition du maire, le Conseil se prononce de suite.

Avec une touchante unanimité, il repousse la demande du Club d'agrément.

Groupe municipal

Le conseil statue sur la prise en considération d'un vœu déposé dans une précédente séance, par M. Benoist, tendant à la créat on d'un groupe municipal à la Croix-Rouge.

M. le Maire est d'avis que la question mérite d'être sérieusement examinée; il y a certainement dit-il quelque chose à faire. Il propose le renvoi aux commissions réunies des Finances et des Travaux.

M. Dron demande où se trouvent les cantines de l'école de la Croix-Rouge.

M. Mazure. — Dans les anciens bâtiments de poste et établi au rez-de-chaussée.

M. Dron fait ressortir combien les logements pour les instituteurs adjoints sont insuffisants; il estime qu'on pourrait disposer du terrain en vue de les améliorer en transportant la poste en face.

M. Mazure-Six. — Je voudrais voir la question renvoyée aux commissions, de l'Instruction publique et des Travaux pour éviter d'autres groupements: la question des directrices d'écoles étant déjà étudiée par ces commissions.

La demande de M. Mazure est accueillie par le Conseil municipal et le renvoi aux sus-dites commissions est ordonné.

Commission des grands travaux

M. le maire propose l'adjonction de quatre nouveaux membres à la commission actuelle des grands travaux. Cette commission va avoir à étudier les choses de terrain pour la mise à exécution de projets restés en suspens et tous autres projets de grands travaux qui pourraient surgir et dont l'exécution pourrait être rendue possible par suite d'un supplément de ressources que l'on peut escompter à partir de 1896 par suite d'un amortissement complet d'emprunt. Il est vrai, ajoute M. le maire, qu'alors commencera à se faire sentir le remboursement de l'emprunt pour les eaux potables; mais toutefois il y aura du disponible.

Ce léger aperçu favorable de notre situation financière est accueilli avec une marque très vive de satisfaction par l'assemblée communale.

M. Dron demande quels sont les anciens membres de la commission des grands travaux.

M. le Maire. — MM. Ducoulombier, Delaraine, Glorieux, Sénéhar, Masure-Six, Honoré-Cousin.

M. Honoré Dhallun, décédé en faisait partie.

La commission est ainsi complétée: MM. Salembier, Lordan, Muller et Théry.

M. Dron prie M. le Maire de vouloir bien prendre note qu'il désire être entendu par la Commission lorsqu'elle sera convoquée.

Offres d'achat de terrain

Plusieurs demandes d'offres d'achat de parcelles de terrains expropriés rue Carnot sont renvoyées à la Commission des grands travaux.

Etablissements charitables

Les budgets du Bureau de bienfaisance et des Hospices modifiés suivant la délibération adoptée par le Conseil municipal en ce qui concerne la répartition entre ces établissements du produit du droit sur les spectacles et concerts et de concessions dans les cimetières, reçoivent l'approbation du Conseil municipal.

Récompenses classiques

M. le Maire est autorisé à passer marché pour la fourniture des objets classiques demandés en récompenses aux élèves des écoles communales.

Société de jeu de balle à la Paume Tourquennoise

Cette société avait adressé une demande de subvention extraordinaire en vue d'un concours en 1895.

M. Loridon présente le rapport de la Commission des Finances favorable à la demande. Le Concours aura une durée de trois mois, de juin en septembre; les épreuves auront lieu alternativement sur la place des Phalempins et le parvis St-Christophe.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport et vote le crédit de 550 fr.

Concours de tir

La Société des Carabiniers de la Nouvelle-Aventure a de son côté formé une demande de subside en vue d'organiser à Tourcoing la date de 1895 de l'association fédérale des tireurs du Nord de la France, fer et 26 corps d'armée.

M. Dubrulle présente le rapport au nom des Commissions réunies des Fêtes, Finances et militaire.

« Bien, que dit-il, la somme demandée non a paru, quoi d'abord élevée, nous avons entendu le Président de la Société qui nous a donné tout abaissement sur l'emploi de la somme qui pourra lui être allouée.

Considérant l'utilité au point de vue patriotique de ces exercices, nous espérons nos jeunes gens au maniement des armes.

Tenant compte surtout, que l'Association fédérale des Tireurs du Nord, a choisi pour le roulement de concours par ville et non par société; que ce tour ne peut se présenter qu'une seule fois sur vingt-deux ans, que c'est la dernière année de cet « institution, et que par la fait nous nous forces que rendre à d'autres villes de la région du Nord un jeuin tribut des dépenses faites antérieurement à nos concitoyens.

Pour ces motifs, les commissions est concluqu'il y avait lieu d'accorder à la société des Carabiniers une allocation de trois mille francs, et elles vous prient en conséquence de vouloir bien voter le crédit nécessaire à cet effet ».

Le Conseil adopte les conclusions du rapport.

Constructions et aménagements divers pour logement des directrices d'écoles primaires et de leurs adjointes, des directrices et sous-directrices des écoles maternelles.

Rapport des Commissions réunies des Travaux et de l'Instruction publique

par M. MELLIN

Mesdames,

Vos Commissions des Travaux et de l'Instruction publique se sont réunies le 8 janvier courant à la Mairie. — Etaient présents: Messieurs Hourbroucq, maire; Mazure-Six, adjoint; MM. Masure, Cousin, Dupuis, Benoit, Dupont, Delecroix, Muller, Sonneville.

L'objet de la réunion était l'examen des plans et devis de construction et d'aménagements de logements dans les écoles de filles et maternelles de Blanchemaison, de la rue du Dragon et de la rue Houchard.

M. Cruque ayant fait observer que l'exécution des plans et devis de Blanchemaison ne pouvait pas être commencée, M. Masure-Six a demandé que l'on ne s'occupât pas de ce projet, mais seulement de ceux de la rue du Dragon et de la rue Houchard.

M. Cruque ayant fait observer que l'exécution des plans et devis de la rue du Dragon ne pouvait pas être commencée, M. Masure-Six a demandé que l'on ne s'occupât pas de ce projet, mais seulement de ceux de la rue Houchard.

Il est décidé que ce projet sera ajourné jusqu'à ce que la ville ait fait un accord avec les propriétaires voisins intéressés. Nous exprimons l'espoir qu'ils seront sera pas de longue durée.

Reste à examiner 1° les plans et devis des agrandissements de la rue du Dragon, 2° les plans et devis de la construction de l'habitation de la directrice de l'école maternelle de la rue Houchard et des adjointes, 3° les plans et devis de l'appropriation et de l'habitation de la directrice et des adjointes de l'école de filles de la rue Houchard.

Il est décidé que l'on ne fera la construction, ils vont passer devant vous, d'ous suffirs d'en avoir d'ont pour en saisir les détails et pour les juger.

Je me bornerai à vous indiquer le total de chaque devis :

1° Les appropriations de l'école de filles et de l'école maternelle de la rue du Dragon sont estimées fr. 7273.18. — Comme il s'agit pas de travaux neufs vos commissions ont été d'avis de porter la dépense au compte d'entretien des bâtiments communaux. Les adjudications des travaux d'entretien, consultés depuis, déclarent sensatur. On courra donc, si vous vous avez, imprudemment, ce chapitre. Je dois dire cependant que cette proposition a été combattue par l'un des membres de la commission des Travaux qui aurait voulu qu'on procédât à une nouvelle adjudication.

Les commissions n'ont pas partagé cette manière de voir, au égard à l'urgence des travaux qui consistent en simples appropriations et étant entendu que les adjudications du Tribunal subiront sur cette somme de 7273.18 les rabais qu'ils ont consentis par leur adjudication et dont l'importance dépasse ceux que vous pourriez être en droit d'exiger d'une nouvelle adjudication.

2° La construction des logements de la directrice de l'école maternelle de la rue Houchard est évaluée à 12 620 95

3 L'appropriation de l'habitation de la directrice et des adjointes de l'école de filles de la rue Houchard est évaluée à 3 115 57

Vos Commissions sont d'avis de soumettre ces travaux à une adjudication publique aux conditions du cahier des charges dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture.

Cahier des charges

J'ai l'honneur, Messieurs, au nom des Commissions des Travaux et de l'Instruction publique de vous proposer de voter aux dispositions du présent rapport et de voter aux chapitres additionnels de l'exercice courant, les crédits de fr. 7,273.18 pour les travaux de la rue du Dragon et de fr. 15,776.52 pour les travaux de la rue Houchard.

M. Dron. — Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour rappeler une proposition que j'ai faite dans la séance du 18 novembre 1893 et mes soucoirs sont exacts, et tendant à établir des préaux couverts dans les écoles qui en sont dépourvues.

L'orateur ne saurait pas attirer sur ce point l'attention de la Commission de l'instruction publique et lui demande qu'elle veuille bien se préoccuper de cette question et introduire à ce point de vue de l'hygiène des classes et de la santé des enfants.

M. Salembier. — Nous sommes tous d'accord.

M. le Maire. — Il est regrettable que les anciens plans d'aménagement des écoles n'aient pas prévu l'établissement de préaux. On ne peut pourtant pas reconnaître avec M. Dron l'utilité de cette créat on.

Pour beaucoup d'écoles la chose est possible et la question sera étudiée.

Ouverture de rues

Au nom des commissions réunies des Finances et de la Voirie, M. Masurel-Leclercq donne lecture d'un rapport manuscrit sur les offres de propriétaires, entre autres M. Plouvier-Leroque, et concernant l'établissement d'un réseau de rues d'une largeur de 14 mètres allant de la Malesnes à la rue du Moulin-Fagot, avec rattachement à la rue de la Belle-Vue et par suite à la rue Verte.

Le sacrifice à faire par la ville serait la mise en état de viabilité de ces rues et, partant, les frais pour la reconnaissance d'une rue particulière et son admission dans le réseau urbain; plus une indemnité de 17,000 francs à MM. Rousseau pour la démolition de bâtiments se trouvant dans le tracé projeté.

Les commissions, à l'unanimité de leurs membres se sont prononcées favorablement pour l'adoption des soumissions des propriétaires.

M. Dumortier estime que le percement des rues dont il s'agit sur les terrains de M. Plouvier-Leroque, et appartenant aux spéculateurs par une plus-value, et il estime que la ville ne doit aucunement intervenir mi pour l'acquisition et pour le pavage, ni pour le gaz et les eaux, de sorte que ce n'est plus des rues de 14 mètres qu'il faut actuellement, mais des rues de 20 mètres.

M. le Maire fait remarquer qu'avec cette manière de voir, c'est termer l'ère à tout ce pèce de progrès; c'est perpétuer ce qui se passe actuellement avec les rues particuli ères, cette vétusté dont nous en nous.

De plus et comme me le fait remarquer M. Salembien, il nous est ainsi possible de percevoir les droits de voirie qui autrement nous échappent.

M. Dron démontre clairement l'utilité du projet surtout par la création de la rue reliant la Malesnes à la rue Moulin Fagot, utilité qui est incontestable; je comprends dit-il, qu'on pourrait à la rigueur discuter sur la rue en travers qui viendra aboutir à la rue Verte.

Il faut bien se rendre compte qu'il faut qu'il nous permet d'avoir de suite des rues d'une largeur supérieure à celle mentionnée par le règlement de la voirie.

En n'acceptant aujourd'hui ce qui nous est offert, c'est s'exposer à subir plus tard des conditions beaucoup plus mauvaises.

M. Dumortier s'obstine à ne rien accorder.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées, avec réserve d'une mention à insérer au rapport à la demande de M. Masure Six, concernant les trottoirs qui devront être faits de pavés uniformes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. 1/2.

UNE HISTOIRE ÉTRANGE

Un homme halluciné dans le train de Lille

Mardi soir, à l'arrivée du dernier train venant à Lille, M. Delplanque, un des ouvriers de nuit chargé du nettoyage des wagons, aperçut dessous un des compartiments, fermé et ses sens et qui était ballonné à l'aide d'un mouchoir de poche.

L'ouvrier prévint plusieurs de ses camarades et ils transportèrent Pinconnu dans le bureau de M. Alevaine, sous-chef de gare, où on lui donna des soins qui bientôt le ramènent.

En revenant à lui l'homme porta aussitôt la main à sa poche et s'écria : « Je suis volé! »

On m'a pris mon portefeuille contenant 5.000 fr. Et le voyageur déclara se nommer D., négocant en grains à Roubaix.

Avant de prendre le train à Lille, il était, dit-il, amusé avec deux confrères de Bruxelles dans différents cafés des environs de la gare. Au moment où il se rendit à la gare pour prendre le train, toujours accompagné de ses confrères, qu'il dit connaître, il a ressenti un malaise singulier, si bien que ses compagnons durent l'aider pour le hisser dans le compartiment où il ne tarda pas à s'endormir.

Au moment, il était encore, dit-il, en possession de son argent.

Il était vaguement avoir entendu le contleur du train entrer la station de Croix-Wasquehal, quand il s'aperçut avec surprise qu'un moment où il est revenu à lui dans le compartiment où il s'est gardé.

Il crut entendre que ses compagnons avaient agressé un Sarcelle dans une autre, et une fois dans le train Pauvrient dévalisé après avoir prin la précaution de le bâillonner. Le marchoir qui a servi à l'opération appartient à M. Dailot, l'intelligent commissaire spécial de la gare de la tirer au clair.

Le héros de cette romanesque aventure n'est présenté hier matin au bureau central de police pour raconter son affaire.

Une prétendue agression

L'avant-dernière nuit, vers minuit, les agents Lecat-Lite et Sorlite, en tournée de patrouille, rue du Moulin-Fagot, entendirent quatre coups les cris de : Au secours ! au voleur ! provenant de la direction de la rue du Triangle.

Les agents se dirigèrent aussitôt de ce côté et aperçurent couché sur la chaussée, un individu qui, prétendirent pour le nommé Henri, journalier, demeurant rue du Chêne-Hop plus. Il leur déclara qu'il venait d'être assailli par une bande de quatre individus, qui avait essayé maisen vain de lui prendre son porte-monnaie.

Les agents se mirent à la recherche de ces individus dans lesterrains vagues situés dans les environs, mais ils ne découvrirent personne.

Tout fait supposer que T... qui était passablement pris de boisson, a eu peur de son ombre et se voyant couché sur le pavé sans pouvoir se relever, a cru trouvé de mieux que de crier au secours.

Société de tir à la perche Saint-Georges

Ainsi que nous l'avions annoncé, la société de tir à la perche Saint-Georges, qui a son siège chez M. Jean-Baptiste Fleurquin, au Pré-Catelan, a profité de la fête St-Sébastien pour faire bénir sa bannière.

La cérémonie a eu lieu dimanche à onze heures et demie en la chapelle Notre-Dame de Lourdes.

L'excellente harmonie La Fraternelle, que dirige M. Charles Dhérin, prêtait son concours à la fête.

Après la messe, promenade en ville.

Le retour a eu lieu vers le midi, et l'on s'est rendu au parc dont on a fait trois fois le tour. Le cercle une fois formé, le président M. Pierre Doutrelingne a prononcé une allocution et remercié les musiciens et leur décoration qui lui a été offerte par M. Masurel a offert des rafraîchissements.

La musique a exécuté la *Marseillaise*.

Le soir, les sociétaires étaient réunis en un banquet organisé et qui s'est prolongé avant dans la nuit.

La cerche avait été illuminée.

Longue vie et prospérité à la société Saint-Georges.

Menus faits

Les nommés Louis Joseph, jeune, né à Laybach (Allemagne), le 19 mars 1864 sans domicile fixe, K., Gustave, 38 ans, rettacheur, demeurant rue de la Blanche-Porte, sont cité déposés au vio-pour vivresse.

— Une contravention pour violences légères a été relevé hier matin par l'agent Deroussaux, à la charge de D. Hervie, 28 ans, demeurant rue de la Cité, pour s'être livré à des voies de fait sur la personne de sa sœur.

PLAIES RECENTES ou ANCIENNES Guérison certaine par l'ONGUENT SERRON Pharmacie, Pharm. à Lorgnes (Nord) 3,50 l'onguent et toutes pharmacies

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Audience du mercredi 23 janvier 1895,

Présidence de M. Tellier

Conseiller à la Cour d'Appel de Douai

LA BOMBE ANARCHISTE

de Boulogne-sur-Mer

Tentative d'assassinat. — Provocation au crime de meurtre et apologie.

L'accusé est un tout jeune homme de 20 ans, Albert Cusset, tailleur d'habits, demeurant à Boulogne-sur-Mer. Voici les faits qui lui sont reprochés :

Le 12 juin 1894, vers six heures du matin, l'agent de police Roux, demeurant à Boulogne-sur-Mer, rue Cour-François n° 18 bis, au rez-de-chaussée, trouvait déposée, sur l'appui extérieur de sa fenêtre une boîte en fer blanc, dont le dessous était percé de quelques trous et dont le couvercle était en partie maintenu fermé par un morceau de ficelle. Cet individu crut qu'il en contenait de la dynamite, des clous, de la poudre, etc., et s'empressa d'aller le porter au poste central de police.

Cusset, dont les idées anarchistes étaient bien connues, fut immédiatement soupçonné d'avoir confectionné et déposé la cet engin.

Cet individu interrogé, fut arrêté presque aussitôt dans les circonstances suivantes : Il errait depuis le matin dans les estaminets du quai du Bassin, lorsque vers 11 heures il rencontra l'estaminet du sieur Strieniq, il entendit parler de l'incident qui venait d'être commis. Il se vanta d'en être l'auteur et expliqua comment il avait fabriqué l'engin : ajoutant qu'il fallait faire sauter les bourgeois et crie : « Vive l'anarchie ! vive Ravachol ! vive la vengeance de Vaillant ! à bas la loi ! à bas les ! Etrangès, la France Vosgelle, qui fait dans l'estaminet envoya chercher la police. A la vue de l'agent Paindavoine, Cusset, qui était déjà sorti de l'estaminet, tenta, mais va nement de prendre la fuite. Appréhendé par cet agent, il se débattit vigoureusement et interpella un individu qui n'a pu être découvert, lui disant : « Compagnon, tu m'laisse-rélever, dis que tu as peur de la police, tu n'est pas digne d'être de nos frères » ; puis il s'écria : « Vive la rue : « Vive Ravachol ! vive Vaillant ! vive l'anarchie ! » Cet individu, dit-il, qui ne parvint que difficilement à le maîtriser.

Interrogé par le commissaire de police, « nous avons son crime ou le plus grand crime, il reconnaît ses aveux devant le juge d'instruction. Il dit qu'il en a pris connaissance dans un journal qu'il était arrêté deux ans auparavant. Il raconte qu'il était rentré chez sa mère, à Boulogne, le 9 juin, venant de Montreuil-sur-Mer, depuis six semaines, il était employé comme ouvrier, chez un sieur Louvet, marchand-tailleur. Le lendemain 10 juin, vers midi, un dimanche, il était chez la maison de sa mère et de sa sœur se fait ayant pas permis de préparer son engin, et n'était que le lundi 11 qu'il l'a terminé, malheureusement pendant que sa mère et sa sœur étaient à la fabrique où elles sont employées pour gagner leur vie. Il était allé déposer l'engin sur le rebord de la fenêtre de l'agent Roux et s'était retiré après en avoir allumé la mèche au moyen d'une allumette.

L'engin se composait d'une boîte cylindrique en fer blanc, plus haute que large ayant contenu des pruneaux d'Agen et se trouvant par l'accusé chez sa mère. Après avoir percé cette boîte à sa partie inférieure pour y engager la mèche, Cusset y avait mis d'après son propre aveu, des clous, provenant d'ailleurs par l'expertise ceux cents grammes de poudre de chasse noire. Par dessus cette poudre, il avait placé des cartes découpées dans un almanach et un morceau de journal formant une bourre, puis avait rempli la boîte de clous jusqu'à de plus de deux kilos de ferraille. La boîte sya ait été fermée, il avait eu soin de la ficeler solidement pour ne pas qu'elle s'ouvrât aussi complètement que possible.

L'innocence de la tentative criminelle de Cusset peut être attribuée à cette circonstance que la boîte, placée sur son fond et écrasant la mèche de son poids, n'a pas pu la consommation complète.

L'accusé s'efforce à déclarer que, ce qui en est résultant, il avait eu l'intention de placer chez sa mère, le jour pour permettre la combustion entière de la mèche et pour diriger l'explosion vers l'intérieur de la maison; mais, qu'ayant eu peur au dernier moment, il s'était borné à allumer la mèche, puis était rentré chez lui en toute hâte.

Après s'être pendant toute la première partie de l'information gardé de son crime, l'accusé par la suite manifesta des regrets. Mais ce changement d'attitude semble devoir être attribué uniquement à ce que, dit-il, Cusset d'avoir le ressentiment de cette interdiction de communiquer prescrite contre lui par la juge d'instruction. Cette manière de voir trouve la suite de faits de provocation au crime qui l'accusé avait commis dans la prison : « Vive la rue ! vive la révolte ! vive l'anarchie ! vive Ravachol ! vive Vaillant ! vive Pérrot ! qui est sorti de prison ! vive l'anarchie ! vive l'anarchie ! » Cusset a été condamné à **dix ans de travaux forcés.**

Défenseur, Me Lefebvre du Prey.

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome).

Samedi 26 janvier, 7 h. 1/2, 1er bal de la saison. Le 12 janvier, 12e représentation municipale subventionnée par la troupe du Grand Opéra de Gand.

MANON

Opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux

Paroles de Meilhac et Gille

Musique de M. J. Massenet

Au troisième acte

MENUET

par les Dames du Corps de ballet

Prix des places : Fauteuils de stalles, 5 fr.

Pour la location s'adresser chez M. Jalé, rue de la Gare — Téléphone — 25 cent. en plus pour les places numérotées et les fauteuils, 10 cent. en plus pour les autres places.

Théâtre Beaumarchais. — Bureaux : 7 h. 1/2. Rideau : 8 heures. — Jeudi 24 janvier.

LE TALISMAN

Opéra-Comique en trois actes

Musique de Planquette

Grand Cirque Lenka, boulevard Gambetta, rue de Lannoy, Roubaix. — Dimanche, lundi et jeudi à 8 heures. 1/2 du soir, brillantes représentations d'adieu terminées par une pantomime à grand spectacle avec ballet.

Adieu, hélas, du Cirque Lenka les rois de l'air.

— Dimanches et jeudis à trois heures après-midi, représentations enfantines.

Samedi, 26 janvier, à 8 heures 1/2, deuxième grande soirée de gala. — De nombreux débuts au programme. La soirée sera terminée par la grande pantomime les *Sept Corbeilles* qui a été donnée pour la dernière fois.

A trois heures après-midi, brillante matinée enfantine pour une seule fois à jour, par la pantomime burlesque les *Joyeux Cuisiniers*.

Etat-civil de Roubaix

Du 22 Janvier

Naissances. — Adolphine Lemahieu, rue Vauban, 2. — Jeanne Dhalluin, rue des Fondeurs — Gabrielle De Roux, rue Rouvroy-Neuf, 35 — Jeanne Dhhalluin, rue Saint-Antoine, 28 — Albert Vanpelteghem rue de l'Epeule — Pierre Lecmans, rue Saint-Elisabeth, 43 — Henri Gervelle, rue des Arts, 69 — Pierre D. Cocker, rue d'Alger, 19 — Gaspard Nivesse, rue de la Tortue, 17 — Edgard Vanmarcke, impasse Halle d'O', 12 — Arthur Persenny, rue Mouvaux, 40 — Henri Petit, 1 — Germaine Vanniewenhuyse, rue Chrétienne, 27.

Décès. — César Lecoque, 71 ans, hospice civil — Adolphe Dazeur, 60 ans, Hôtel-Dieu — Dorothée, pensionnaire, rue d'Alger, 25 — Louis Lecocq, 64 ans, Hôtel-Dieu — Jeanne Merquel, 5 ans, impasse Sacquepée — Jude Lequeux, 49 ans, rue Jules-Ferry, 45 — Marie Bourgois, 75 ans, rue de la Chaudelle-arrête, 6 — Lagache, 8 — Sophie Boucq, 6 ans, rue Jules-Ferry — Marcelle Dupuis, 1 jour, 77, rue Grande-Rue — Irma Blanchard, 29 mois, rue Leon, 3 — Henri Sagrino, 34 ans, boulevard Gambetta, 21 — Paul Nys, 4 ans, rue de l'Alouette

Mariages. — Albert Vernier, fabricant, 29 ans, hôtel de ville, Marie Antoinette Florin, sans profession, 22 ans, à Roubaix — Léon Jonville, négociant, 24 a s, rue Neuve, 58 et Madeleine Florin, sans profession, 20, ans, rue Neuve, 58 — Pierre-Ange Cibron, 33 ans, rue Neuve, 58 et Madeleine Florin, sans profession, 20, ans, rue Neuve, 58 — Pierre-Ange Cibron, 33 ans, rue Neuve, 58 et Madeleine Florin, sans profession, 20, ans, rue Neuve, 58 — Pierre-Ange Cibron, 33 ans, rue Neuve, 58 et Madeleine Florin, sans profession, 20, ans, rue Neuve, 58 — Léon Jonville, négociant, 24 a s, rue Neuve, 58 et Madeleine Florin, sans profession, 20, ans, rue Neuve, 58 — Pierre-Ange Cibron, 33 ans